



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aménagement numérique des territoires

Rouen le 07/09/2020

L'aménagement numérique des territoires constitue une priorité essentielle pour l'État pour assurer la cohésion entre nos territoires. Afin de garantir une couverture mobile de qualité pour tous, l'État, l'Arcep et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique en janvier 2018.

Cet accord, baptisé "New Deal Mobile", conduit à une amélioration de la qualité et à l'extension du réseau mobile. Il repose sur des engagements forts et contraignants des quatre opérateurs de réseaux mobiles : ils seront notamment tenus de couvrir 5 000 nouveaux sites dans le cadre du dispositif de « couverture ciblée » pour l'accès à la 4G. Ces sites font l'objet de listes arrêtées annuellement au niveau national par le Gouvernement, à un rythme de 600 à 800 nouveaux sites par an les prochaines années.

Pour 2020, la dotation de la Seine-Maritime s'élève à 8 sites.

À la suite d'un travail d'identification par les pouvoirs publics, le Gouvernement a arrêté la liste de ces sites mobiles qui seront construits par les quatre opérateurs, faisant l'objet d'arrêtés ministériels publiés au Journal officiel :

Après un premier arrêté du 27 mai 2020 listant 2 premiers sites (pour mémoire, Montmain et Saint-Aubin-sur-Mer), 4 nouvelles antennes pour la téléphonie mobile ont été identifiées dans l'arrêté du 21 août 2020, pour les communes suivantes : une antenne pour Millebosc, une antenne pour les deux communes de Marques et d'Ellecourt, une antenne pour Richemont et une antenne pour Rieux. Les communes verront leur couverture en téléphonie mobile s'améliorer sur tout ou partie de leur territoire.

Un arrêté viendra compléter cette liste avec les 2 derniers sites restants.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

EN PRATIQUE POUR LES MAIRES :

Les collectivités territoriales concernées par ces sites mobiles seront contactées par les opérateurs pour engager le déploiement des équipements nécessaires et offrir un service de téléphonie mobile 4G par chacun des 4 opérateurs au plus tard dans les 24 mois.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex